

Carte des enseignements Lycée Suppressions de postes **Mobilisations** PSY-EN, CIO, AESH, CESER Protection sociale, retraités Élections pros, Liste aptitude agrégés Calendrier CAPA et GT

Pendant le débat, la casse continue

Éditorial

Si nous décidons, l'espace d'un court instant, de prendre un peu de recul par rapport à la colère légitime qui nous anime sous le feu roulant des marques de mépris de ce gouvernement, et de notre ministre en particulier, leur détermination à appliquer leur «projeeet» doit nous interroger.

Depuis mi-novembre, les gilets jaunes s'usent à répéter, sur l'espace public, qu'il faut augmenter les salaires, répartir autrement les richesses, développer, tout au contraire de l'action macronienne, et moderniser les services publics, perçus comme autant d'instruments de justice sociale, bien loin de la «dépense publique» terme tellement emblématique de la novlangue libérale!

Et pourtant, quel bilan au bout de deux mois? Quelques miettes, toujours à prendre,

et un grand débat... pendant que les projets délétères sont poursuivis, avec toujours la même détermination : casse des services publics, casse de la protection sociale, casse des retraites, maintien de la suppression de l'ISF, du gel du point d'indice, de la journée de carence... Cela-même que nous, forces syndicales, et tout particulièrement dans le Snes et la FSU, dénonçons et combattons avec force. Bien loin d'une obsolescence prétendue, le mouvement syndical est une force d'avenir, et la profession ne s'y est pas trompée, qui a augmenté sa participation aux élections professionnelles, et fait le choix de conforter largement la première place du syndicalisme porté par le Snes et la FSU. Il est maintenant de notre responsabilité de faire converger ces luttes pour mettre en échec la politique désastreuse de ce gouvernement.

(suite au verso)



(suite de l'édito)

Jean-Michel Orban, oups... Blanquer prétend nous imposer une deuxième heure supplémentaire, supprime des postes en tentant misérablement de donner le change ; on ose afficher le solde d'1 seule création qui, concrètement, résulte de transformation de postes en HSA. Ce sont bien 99,4 suppressions pour notre académie, soient 15 en collège et 78 en lycée, qui seront soumis à ce triste tour de passe passe, le tout, avec 1707 élèves de **plus.** Il maintient sa réforme du lycée qui non seulement réduit les enseignements, donc les postes, mais va complexifier les parcours des élèves, au détriment des moins avertis, poursuit la casse du bac, lequel en s'appuyant davantage sur le local, va conduire à une mise en concurrence des établissements, et par là, inévitablement renforcer les ségrégations sociales. Sans parler du climat dans nos classes sur fond d'évaluation maison et permanente...

École de la confiance qui prétendrait, dès son article premier, imposer le silence à ses personnels : la voix de son maître ? Il y a loin de la communication médiatique à la réalité du quotidien!

C'est indigne! #stopmépris ! Signons massivement la pétition :

https://liberte-expression.fsu.fr/



La liberté d'expression, nous devons la garder, je signe la pétition!



Participons à toutes les actions locales à la suite du 17, motions en CA, information de tous, tracts et lettres aux parents, communiqués de presse, adresse aux élu-e-s, réunions pour mettre à jour la nature de ces réformes et obtenir leur abandon ; notre jeunesse n'a rien à y gagner, nos métiers non plus.

Soyons massivement en grève, le 24 janvier, tous et toutes, avec gilets, stylo, et autre stabylo... Nous devons élargir le mouvement, et bien être conscient qu'il nous faut ensemble, penser les suites et mettre en débat les reconductions. C'est maintenant, amplifions la mobilisation!

En mon nom, mais bien sûr au nom également de toute la section académique, je nous souhaite toute l'audace et le dynamisme pour gagner!

Je vœux!

Corinne Baffert

Carte des formations en lycée : beaucoup d'annonces pour...

« La réforme du lycée se caractérise par le déploiement d'une offre de formation plus riche » indique en introduction le document du CTA. Mais, à y regarder de plus près, on constate que l'implantation des enseignements de spécialité de la voie générale, déterminants pour l'orientation post-bac, cristallise et renforce les inégalités déjà existantes.

Les lycées ruraux, les petits établissements ou les moins favorisés socialement ne pourront pas assurer le maximum de possibilités de parcours. Pour enrichir sa formation, le lycéen sera condamné à aller voir ailleurs pour une partie de ses enseignements, dans un autre lycée, en vidéoconférence ou au CNED. Certaines spécialités sont affichées comme implantées dans un lycée alors que les cours auront lieu ailleurs.

Il faut avoir en tête que cette carte de formations présentée en CTA ne sera sûrement qu'indicative car les ouvertures risquent bien d'être conditionnées par des effectifs minimum. À ce jour, nous ne disposons d'aucune visibilité sur les seuils d'ouverture des groupes de spécialités. 35, 32, 30 ou 25 élèves minimum? Le rectorat garde bien 378 heures en réserve, mais les établissements auront à puiser sur la marge horaire qui risque, décidément, de servir à beaucoup de choses. La mise en concurrence des spécialités avec les options s'en trouve accentué. Il n'est pas étonnant de voir, dans ce contexte, arriver les proposition de fusions d'enseignements optionnels avec ceux de spécialités (LV, Latin, Grec, Arts) avec l'ajout d'heures assurées à distance dans le cadre d'enseignements portés pour atteindre le volume horaire de l'enseignement optionnel.

Le rectorat indique que le bilan sera effectué à la rentrée pour revoir cette carte des formations en fonction des choix définitifs des élèves. En même temps, commande a été passé aux universités d'indiquer les couples de spécialités pour Parcoursup, ce qui influencera les choix des lycéens qui risquent de se tourner vers le binôme de spécialités qui ouvre le plus de portes ou en ferme le moins...

François Lecointe

Rentrée 2019, saignée aux quatre veines

1500 élèves de plus attendus en collège, 200 en lycée à la rentrée 2019. 99 postes supprimés dans l'académie de Grenoble en collège et en lycée cette année, cherchez l'erreur!

D'après la communication officielle, l'académie de Grenoble gagne 1 poste de plus l'an prochain. 1 poste de plus pour 1700 élèves de plus, on sent déjà que les conditions de travail ont de chances de s'améliorer.

Mais ce poste supplémentaire est en fait un équivalent temps plein (ETP, donc 18 heures) d'Heures Supplémentaires Années (HSA), et non pas un poste. Le ministre additionne des Heures Postes (HP) et des HSA pour arriver à +1 dans une formule mathématique qui n'a pas de solution :

-99,4 ETP d'HP + 100,4 ETP d'HSA, cela ne fait pas + 1, sauf à considérer que les HP et les HSA sont identiques.



C'est un des 100 « ETP » que les personnels en poste dans l'académie de Grenoble vont devoir fournir en heures supplémentaires l'an prochain, car la vérité est que non seulement le ministère nous supprime 99 postes à la rentrée prochaine, mais de surcroît, il prétend nous imposer ce travail pour la moitié de son coût : c'est proprement scandaleux.

Pour parvenir à opérer cette rentrée avec une telle saignée, le ministre a deux outils.

Tout d'abord, il a dans sa poche un décret qu'il va prochainement publier qui nous imposera d'accepter une deuxième HSA dans nos services hebdomadaires.

Car il sait compter, le ministre ! Et pour aider son gouvernement et son président à atteindre ses objectifs de réductions des effectifs de fonctionnaires, il a parfaitement compris qu'il était plus intéressant de faire faire des heures supplémentaires aux enseignants que d'en recruter.

C'est quelque chose qui ne lasse pas d'étonner les gens du privé, les fonctionnaires des autres ministères, mais l'heure supplémentaire est moins payée que l'heure normale dès le 5^{ème} échelon de carrière. Donc pour quasiment 90 % des enseignants, cela coûte moins cher de les payer en HS.

La dégradation du point d'indice est telle que nombre de collègues sont demandeurs d'heures supplémentaires, car c'est toujours un peu d'argent en plus. Mais tout de même, quelle escroquerie!

Le 2ème outil dont dispose le ministre, c'est la mise en place à la rentrée prochaine de la réforme du lycée.

Sur les 99 suppressions de postes, 78 sont programmées en lycée, « compensées » par seulement 25 ETP en HSA. Le solde est donc de 53 postes perdus pour les lycées alors que les effectifs ne baissent pas (+200 élèves) :

- les horaires obligatoires des élèves baissent en classe de seconde, en classe de première générale et de première technologique. Cela permet déjà de réduire significativement les besoins d'heures ;
- ensuite tout ce qui n'est pas obligatoire sera forcément financé sur la marge d'autonomie horaire qui elle reste stable. Cela n'invite pas à pousser les élèves à demander des options si l'on veut disposer de classes à effectifs réduits dans les enseignements obligatoires, car ces dédoublements seront à financer avec cette même marge ;
- enfin, la mise en commun de nombreux enseignements permet d'optimiser la consommation d'heure profs en constituant des groupes bien remplis par mise en barrette des classes, ce qui évite les « surcoûts » d'une classe peu remplie (par exemple une classe de L à 18 élèves).

Et ce n'est que l'acte 1 de ces suppressions car la mise en œuvre de la réforme sur le niveau terminal permettra encore des économies supplémentaires. À terme, les pertes de postes pourraient atteindre les 7 à 8 % en lycée.

Mais dès cette année, ces 78 suppressions de postes réparties sur les 80 lycées de l'académie auront pour conséquences la réduction du nombre de blocs de moyens provisoires assurés par des collègues contractuels, l'augmentation des compléments de service et parfois la suppression de 1 à 2 postes selon les établissements.

Il y en aura certainement davantage l'an prochain car les chefs d'établissements restent à l'heure actuelle prudents, il est difficile de prédire quels seront les choix de spécialités opérés par les élèves..

Précarisé·e·s, mal payé·e·s : les AVS et AESH disent STOP!

À la rentrée scolaire 2018, dans l'académie de Grenoble, des AVS/AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap) ont vu leur emploi du temps auprès des élèves modifié par un tour de passe-passe comptable. Ainsi, le rectorat de Grenoble a demandé aux personnels en contrat à 60 % de travailler 24 heures auprès des élèves en lieu et place des 21 heures requises les années précédentes, et à ceux en contrat à 50% 21 heures au lieu de 18 auparavant. Cela alors que ces 3 heures étaient jusqu'à présent dédiées à la reconnaissance d'une partie du travail dit « invisible » : concertation, réunions, préparation d'outils de travail pour les élèves, accompagnement des sorties, temps de déplacement entre établissements, ...

Une première (fausse) reculade du rectorat

Depuis septembre, la mobilisation exceptionnelle de plus de 300 AESH (quatre rassemblements et trois journées de grève) a d'abord fait reculer le rectorat qui a adressé le 1er décembre un courrier sur l'harmonisation du temps de travail hebdomadaire pour les cinq départements de l'académie. Ce courrier, daté du 16 octobre 2018, mentionnait un temps de travail de 24 heures pour les personnels à 60 %, mais 24 heures « en présence du ou des élèves que vous encadrez ou bien dans le cadre de temps de concertation. »

Cette prise en compte des heures de concertation et de réunions dans le temps de travail hebdomadaire a été confirmée par deux fois lors d'audiences avant ce courrier.

Audience au rectorat le jeudi 13 décembre : en marche arrière !

Restait à obtenir que la répartition entre ces deux temps de travail soit clairement explicitée dans la prochaine circulaire

académique à paraître et prenne aussi en compte les temps de préparation, pour un retour aux horaires en présence élève(s) équivalents à ceux des années précédentes (18h pour les contrats 50%, 21h pour les contrats 60% ...).

Et là (y a-t-il eu intervention du Ministère ?), le directeur de cabinet du rectorat a expliqué que nous avions mal lu, avant de lui-même ravaler sa salive devant les termes précis du courrier envoyé pour indiquer que la circulaire ne reconnaîtrait pas dans les 21 ou 24h les réunions de concertation, etc.

Cette circulaire du 17 décembre 2018 précise avec toute explicitation et sans aucune ambiguïté de formulation cette fois-ci le temps de travail hebdomadaire pour les AESH de l'académie de Grenoble : 21 heures DEVANT élèves pour les AESH à 50 % (24h pour les AESH à 60 %), la concertation entrant dans un forfait d'une centaine d'heures.



Aujourd'hui, la parole libérée des AESH leur permet de dénoncer leurs conditions d'emploi et de rémunération :

- temps partiels imposés et rémunération sous le seuil de pauvreté;
- modifications d'affectation au pied levé, parfois sans notification ou même information ;
- missions d'accompagnement individualisé détournées vers des accompagnements mutualisés, souvent sans même que les notifications MDPH des élèves ne soient respectées ;
- défaut de formation initiale et continue.

La mobilisation des AVS et AESH s'amplifie pour revendiquer désormais la création d'un véritable corps de la fonction publique, avec la possibilité de travailler à temps complet dans des conditions correctes et une véritable revalorisation salariale qui soit à la hauteur de celle des grilles de la catégorie B!

La FSU a saisi le CHSCT académique, continue la mobilisation en organisant des stages syndicaux tous les mois (le 1er le 14 février à la Bourse du travail de Grenoble) et a interpellé publiquement le ministre.

Pétition en ligne: https://www.unepetition.fr/pour-un-veritable-statut-aesh

L'École inclusive ne peut se faire sans moyens et sans traiter dignement les personnels!



PSYEN: une année 2019 combative!

Les résultats aux élections professionnelles confirment largement la place de la FSU comme 1^{ère} organisation représentative pour le corps des Psychologues de l'éducation nationale.

Avec un taux de participation de plus de 70 % (en hausse de 4 points) par rapport à l'an dernier, la FSU obtient 51,49 % des suffrages (soit 2298 suffrages) et 5 sièges à la CAPN. Ces résultats traduisent une hausse de 1,90 points.

À l'ONISEP, la FSU progresse également et obtient 3 sièges au comité technique d'établissement, preuve que pour la défense du service public d'information et d'orientation, les collègues ne s'y sont pas trompés ! Ce sont bien les élu-e-s du SNES-FSU qui, tout au long de leur mandat, ont mené le combat pour défendre le métier, le service public d'orientation de l'éducation nationale.

Ce combat est d'actualité car les projets du ministère sont dévastateurs pour le service public

Le 5 septembre 2018 a été promulguée la loi « Liberté de Choisir son Avenir Professionnel », entérinant le transfert des missions d'information pour l'orientation et la plupart des personnels des DRONISEP aux Régions.

Alors que ces dispositions devaient prendre effet au 1^{er} Janvier 2019, rien n'a été communiqué aux personnels.

Par un décret daté du 04 janvier 2019 l'état fixe les modalités de compensation financière attribuées aux régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert des 200 ETP prévus. Les personnels découvrent ce décret qui n'a pas été soumis aux instances représentatives et ne sont toujours pas informés de leur sort!

Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN. Que deviendront les autres et quand le MEN compte-t-il informer clairement les personnels ? Quid des publications de l'ONISEP ? Quid de l'information régionale et du cadrage national prévus par la loi ?

Parallèlement, si la loi ne prévoit plus la disparition des CIO du Code de l'Éducation, mais le maintien au minimum d'un CIO par département, les risques sont toujours présents de nouvelles coupes dans le réseau. Le Ministère entend toujours rapprocher les PsyEN des EPLE, cassant ainsi les collectifs de travail dans les CIO et espérant affaiblir notre résistance à la casse du métier. Les Inspecteurs généraux sont missionnés par le ministère pour faire des propositions sur la collaboration État/Régions, la redéfinition de la carte des CIO, l'évolution de l'ONISEP, les expérimentations régionales. Ils doivent remettre un rapport au cours du premier trimestre 2019. Nous n'attendrons pas les conclusions de cette mission et nous préparons dès maintenant la riposte!



Un démantèlement qui a des conséquences pour les enseignants

Démantèlement de l'ONISEP, fermeture des CIO, baisse importante des recrutements de PsyEN et en même temps décision de « certification » des enseignants, CPE, profs documentalistes, circulaire de missions des P.P., le lien de cause à effet est évident! Les enseignants ont un rôle à jouer dans l'orientation de leurs élèves, c'est incontestable. Cependant, le projet du ministre en voulant instituer des référents de l'accompagnement dans le domaine de l'orientation glisse vers une substitution des rôles de chacun, gomme la complexité du processus de choix chez les adolescents, et nie l'existence de facteurs psychologiques et sociaux dans la construction des projets. Le SNES défend un travail en complémentarité, respectueux de la professionnalité de chacun et pour la réussite de tous les élèves.

Le SNES-FSU, au niveau académique et national, a largement impulsé la mobilisation des personnels contre ces projets dangereux et invite à poursuivre et amplifier la résistance. Au niveau de l'académie de Grenoble, de nombreuses actions sont en cours telles la grève du zèle des DCIO, le boycott des salons. Un appel au boycott du mondial des métiers est lancé au niveau des trois académies concernées (Lyon, Grenoble, Clermont-Ferrand). Cet appel est suivi par les collègues, et à l'administration qui nous accuse de pratiquer « la politique de la chaise vide » nous répondrons par une présence importante devant le mondial pour informer les parents, les élèves sur ce qui constitue un vrai démantèlement du service public.



Harcèlement scolaire : la politique spectacle de L. Wauquiez

Une fois de plus, le Président de Région s'empare d'un véritable et grave problème, ici le harcèlement à l'école, pour promouvoir un show médiatique, n'hésitant pas à tenter d'instrumentaliser le CESER, quitte à bousculer le sérieux des travaux déjà engagés à sa demande sur les violences en milieu scolaire : une conduite sportive qui pourrait se terminer en embardée et sortie de route. Lors de l'assemblée du CESER, saisi pour avis à ce sujet, la FSU a fait la déclaration suivante.

« En premier lieu, la FSU souhaite témoigner de son étonnement devant les conditions de cette saisine. L'introduction de l'avis proposé le rappelle : dans une saisine de juillet dernier, le Président de Région avait souhaité « la réalisation d'une étude approfondie du CESER sur le sujet des violences scolaires ». Un groupe de travail a été constitué et s'est donné comme objectif de produire un avis d'ici mars prochain, ce qui n'est pas un délai excessif pour une étude réellement sérieuse. La FSU s'étonne donc de cette nouvelle saisine du CESER sur un projet de rapport sur la lutte contre le harcèlement scolaire ; elle s'étonne surtout de la précipitation avec laquelle cet avis est demandé, sur un « rapport » par ailleurs assez indigent.

En effet, plusieurs éléments caractérisent les 6 propositions qui nous sont soumises :

- Méconnaissance des initiatives, des structures et du travail déjà produit par les différents acteurs des communautés éducatives : parents, professionnels des établissements, associations, délégués des élèves dans les CVL et les CAVL. (propositions 1, 3, 4)
- Vénération des moyens technologiques, en particulier numériques, véritable panacée chaque fois que l'on veut réduire ou que l'on refuse d'augmenter le nombre, la formation, la qualification et donc la rémunération des professionnels de l'enseignement, de l'éducation, de la vie scolaire, de l'accompagnement sanitaire et social, de l'administration des élèves. (proposition 2)
- La proposition 5 a l'avantage de mettre en avant une catégorie de personnels, la seule dont la Région a la responsabilité. Améliorer la formation, élargir les compétences et motivation est toujours une bonne chose, mais cette proposition pointe également en creux une difficulté, les autres professionnels de la lutte contre le harcèlement dépendent de l'Etat alors que les associations, agréées ou non et les familles ont également un rôle à jouer. Pour la FSU, c'est l'interaction entre tous ces acteurs qui est efficace et non la promotion d'une seule catégorie d'agents bombardés « sentinelles ».
- La proposition 6 témoigne de la véritable intention de l'exécutif régional : paraître prendre en main un vrai problème de société pour orchestrer sa communication personnelle et politique. Pour la FSU, la question du harcèlement scolaire n'est pas une affaire de grand'messe mais de travail quotidien de terrain et d'éducation.

Ce rapport méconnait également une réalité : les établissements scolaires, ici les lycées puisque de la compétence régionale, ne sont pas isolés de leur milieu, de leur quartier, de la société en général. Si des liens et la vie quotidienne au lycée peuvent être à l'origine de certaines formes de harcèlement, il est de plus en plus difficile de caractériser le harcèlement dit scolaire comme réduit à un seul cadre géographique. Les technologies actuelles de communication et les réseaux sociaux ont largement accru, avec le cyberharcèlement, cette porosité entre l'établissement scolaire et son environnement.

Le découpage des compétences en matière d'écoles, de collèges et de lycées entre des collectivités de niveaux différents limite de fait la possibilité d'une intervention au niveau régional, dans la mesure où de nombreuses situations, de harcèlement ou y conduisant, peuvent avoir leur origine au collège, à l'école, voire dans le quartier.

Si la FSU ne partage pas nécessairement les aspects positifs relevés par le projet d'avis, en particulier dans la conclusion, elle reconnait que le groupe de travail a bien pointé les difficultés et les questions que posent chacune des six propositions. Compte tenu de ces questionnements et du travail réalisé par le GT, elle approuvera, en attendant l'avis final sur l'ensemble des violences en milieu scolaire, le projet d'avis sur ce rapport. »

Protection sociale complémentaire des fonctionnaires

La protection sociale complémentaire (PSC) reste facultative pour les fonctionnaires. Chaque agent a donc la possibilité d'adhérer à titre individuel à l'organisme et à l'offre de son choix.

Le gouvernement a lancé au printemps 2018 le chantier de la PSC des agents de la Fonction publique. Dans ce cadre, la CFDT met en avant sa revendication de rendre obligatoire la PSC des fonctionnaires, à l'instar de ce qui existe pour les salariés du privé avec l'ANI (Accord National Interprofessionnel) conclu sous Hollande. L'UNSA, quant à elle, a demandé à la MGEN d'expertiser la faisabilité financière d'un contrat collectif dans l'Éducation nationale.

Il y a certes une grande inégalité de traitement entre les salariés du privé et les fonctionnaires. Alors que les employeurs du privé ont, depuis le 1er janvier 2016, l'obligation de souscrire un contrat collectif pour leurs salariés en prenant en charge au moins 50 % du coût, les employeurs publics sont libres de participer ou non à la PSC de leurs agents. Le montant de leur participation est de fait dérisoire voire nul, avec des disparités importantes selon le versant de la Fonction publique et/ou selon le ministère. D'après une enquête de la Mutualité Fonction Publique de 2017, les employeurs dans la Fonction publique d'État prennent en charge en moyenne 1,60 euro par an et par agent (c'est le cas des enseignants). C'est un peu mieux dans la Fonction Publique Territoriale mais extrêmement variable selon la richesse de la collectivité (de 12 à 240 euros par an). A titre comparatif, les salariés du privé reçoivent en moyenne 244 euros par an de leur entreprise. Il faut donc revoir les dispositifs existants pour que les employeurs publics participent de façon plus substantielle et équitable.

Mais imposer une complémentaire obligatoire dans la FP ne mettrait en aucun cas fin aux inégalités. C'est la logique même d'assurance complémentaire qui organise la segmentation de la population, contrairement à la Sécurité sociale qui couvre tous les individus. Les jeunes, les chômeurs et les retraités sont exclus de la complémentaire santé ou ces derniers subissent une forte hausse de leur cotisation alors même que leurs revenus chutent. Les complémentaires obligatoires portent seulement sur un « panier » de soins minimal, ce qui pousse les salariés à prendre une sur-complémentaire pour être mieux remboursés. Le même phénomène se produirait dans la Fonction publique. Enfin, comment croire que, dans le contexte actuel d'austérité, les employeurs publics couvriraient à hauteur de 50 % le coût de la complémentaire de leurs agents ?

C'est le glissement néfaste vers une « complémentaire pour tous » qui renforce la spirale des désengagements de la « sécu » dans une assurance maladie à 2 étages. Les complémentaires sont sans cesse mises à contribution (récemment augmentation du forfait journalier hospitalier, « reste à charge zéro » d'ici 2022 en optique, prothèses dentaires et auditives pour des soins de base...). Toutes ces mesures entrainent une augmentation continue des tarifs. On passe de plus en plus d'une couverture solidaire (« de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ») à une couverture inégalitaire avec des prestations différentes selon le contrat souscrit et des cotisations indépendantes du revenu.

Il faut au contraire, avec le SNES et la FSU, se mobiliser pour aller vers une prise en charge à 100 % par la « sécu » de toutes les dépenses médicales prescrites, seule façon de mettre fin aux injustices actuelles.

Marie-Laurence Moros

Pouvoir d'achat des retraités : étude de cas

Selon le tableau de l'inflation en France publié par l'INSEE, nous sommes passés de l'indice 1995 des prix à la consommation fin 1999 à l'indice 2568 fin 2017, soit une augmentation des prix à la consommation en 18 ans de 28,72%. Dans le même temps, ma **pension brute** est passée de 2490,03 € (pension complète d'un certifié hors classe au dernier échelon) à 3046,01 €, soit une augmentation de 22,33%.

Déjà, le compte n'y est pas. Mais si on considère ce qui arrive sur mon compte bancaire, c'est à dire la **pension nette**, on constate qu'elle est passée dans le même temps de 2323,20 € à 2634,85 €, soit une augmentation de 13,41%. Pour rattraper la différence, il faut une augmentation de 13,5%. C'est ce pourcentage qui mesure la perte de pouvoir d'achat de ma pension depuis que je suis en retraite, ce qui équivaut à une amputation de 1,62 mois de pension sur 12. Evidemment, c'est devenu très sensible et perceptible.

Et encore, l'augmentation mesurée par l'INSEE minimise l'augmentation des prix pour un budget de salarié ou de retraité où les dépenses "contraintes" sont importantes. Et à mon niveau "faramineux" de retraite de fonctionnaire mal payé toute sa vie, il n'y a eu aucune diminution d'impôts en "compensation". Chacun peut faire le même calcul pour constater que cette situation n'est pas particulière.

Cette perte de pouvoir d'achat a été imposée par petites doses successives afin que je me dise à chaque fois que ça n'est pas bien méchant. Mais en me retournant et en faisant le bilan, je constate qu'il est bien vrai que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

Cet exemple concret montre que les pensions peuvent augmenter, comme les médias se plaisent à le claironner, alors que le pouvoir d'achat des pensionnés diminue. Une réalité qu'il faut toujours expliquer avant que tous les retraités soient devenus pauvres et schizophrènes.

Jean-Claude Lamarche

CA académique du

Les enjeux de la situation sociale sont inédits. La politique menée par Macron n'a plus seulement comme conséquence d'affaiblir un modèle dit « social et démocratique », mais bel et bien d'instaurer un État autoritaire défendant une économie ultra-libérale. Le SNES-FSU dénonce la répression, demande l'amnistie et l'arrêt des poursuites des manifestant·e·s et l'abandon des projets de lois liberticides.

Ce qui apparaît clairement, c'est que le Gouvernement ne veut pas changer de ligne, comme en témoignent les vœux du Président et les déclarations des Ministres : les concessions faites sont marginales et grèveront surtout le budget de l'État et de la Sécurité Sociale ; on accentue la chasse aux chômeur·se·s, on n'augmente pas les salaires ; on désindexe les pensions. On peut même craindre que le Gouvernement et sa majorité ne s'appuient sur la

revendication de justice fiscale et sociale et instrumentalisent le débat pour justifier de nouvelles coupes dans la dépense publique. Il poursuit la réforme de l'État et confirme son intention de mener celle des retraites en 2019. Et dans le même temps, le Patronat et les actionnaires restent les seuls bénéficiaires de la politique menée.

Alors qu'il exhorte les entreprises à augmenter les primes de leurs employé·e·s, dans la Fonction Publique, l'État-employeur refuse d'augmenter les salaires de ses propres agents et continue de geler le point d'indice! Ce faisant, il montre bien son mépris pour les fonctionnaires, alors que la nécessité du maintien de services publics de qualité n'est plus à démontrer et qu'elle figure en bonne place dans les revendications du moment. Si l'on ajoute à cela les suppressions de postes pour la rentrée prochaine dont les traductions vont rapidement apparaître sur le terrain, ainsi que le recours plus fréquent encore à la précarité, voire de nouvelles incitations au départ d'agents de la Fonction Publique, les attaques subies sont d'une ampleur inégalée.

Dans l'éducation, la rentrée 2019 se prépare dans des conditions catastrophiques. Malgré la tentative du ministère pour camoufler les conséquences de ses choix budgétaires, notre académie va accueillir plus de 1700 élèves de plus à la rentrée 2019 et va enregistrer des suppressions de postes : 99,4 postes supprimés dont 78 en lycée général et technologique. Alors que les collèges vont voir arriver 1500 élèves en plus, 15 postes sont supprimés et le taux d'HSA va

augmenter de 10 % en seule réponse à l'afflux d'élèves. On connait déjà les conséquences de telles mesures : hausse des effectifs par classe, perte des moyens de dédoublement, mise en concurrence des disciplines, pression sur les HSA, développement des compléments de services.

Les vies scolaires sont aussi particulièrement mises à l'épreuve. Dans notre académie la hausse démographique est très forte, les postes de CPE et d'AED sont insuffisants, alors que de nouveaux établissements ouvrent. Tout se fait par « redéploiement », le rectorat « joue au jeu des chaises musicales » mais dans les établissements, le climat scolaire se dégrade.

La réforme du lycée se met en place à marche forcée et le rectorat fait miroiter des offres de formations très séduisantes qui auront du mal à trouver leur réalité concrètement à la rentrée, notamment parce que le cadre des DHG sera plus que contraint dans un contexte de suppressions de postes.

Les deux groupes de travail concernant la carte de l'implantation des spécialités obtenus par le SNES-FSU début novembre puis le 17 décembre font surtout apparaître le vrai visage de cette réforme :

- Mutualisation des moyens : les 7 enseignements dits « classiques » ne sont pas ouverts dans tous les établissements. Des déplacements d'élèves (d'enseignants ?) sont prévus, des mises en réseaux supposent des mutualisations qui parfois sont impossibles à mettre en place (éloignement des établissements, problème d'emplois du temps, connexion internet encore difficile pour du e-learning...);
 - Diminution de l'offre de formation : des enseignements sont fragilisés voire menacés.

10 janvier 2019

Cette carte fait apparaître un renforcement des inégalités territoriales et sociales :

- Urbain/ruraux : les établissements ruraux, souvent de plus petite taille sont particulièrement fragilisés par la mise en place de la réforme et voient la diversité de formation offerte à leurs élèves diminuée.
 - Établissements périphériques / établissements du centre des agglomérations.

Tout cela casse l'égalité de traitement des élèves et met concrètement en place une éducation nationale à plusieurs niveaux. Cette réforme conduit aussi au déplacement d'une partie des missions d'orientation vers les enseignants, mettant en péril une partie des missions des PsyEN.



Les lycées ont été nombreux dans l'action en décembre selon des modalités différentes. Les lycéens, en grande majorité, se sont mobilisés dans le calme et pacifiquement. Les interventions des forces de l'ordre contre les lycéens ont été marquées par de grandes violences. Ce traitement sécuritaire est une stratégie délibérée du gouvernement : il s'agit de faire peur et ainsi de démobiliser les lycéens. Le SNES-FSU condamne vivement ces pratiques et appelle avec l'UNL à refuser toute sanction pour fait de grève.

En collège, les conditions de travail continuent d'être dégradées avec des pressions sur les modalités d'évaluation, les difficultés liées à une inclusion sans moyen. La hausse des heures supplémentaires va aggraver les conditions de travail. Le SNES-FSU continue à soutenir la mobilisation des AESH contre l'augmentation de leur temps de travail et pour la reconnaissance de leur métier.

Les annonces nationales sur une nouvelle politique d'attribution des moyens qui concerne l'éducation prioritaire et les territoires ruraux relancent la menace d'une primarisation du collège, notamment avec le projet d'école du socle proposé à Die (échange de services entre primaire et secondaire), ce que le SNES-FSU condamne fermement.

Actions:

Face au mépris du Ministre Blanquer qui veut imposer son école Karcher, il faut se retrousser les manches. Le mouvement des gilets jaunes a ouvert une période propice à des victoires sociales.

- Rejoignons la campagne #STOPMEPRIS en décidant de

rendez-vous hebdomadaires devant nos établissements pour réclamer : PAS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ! DES POSTES ET DU SALAIRE !

- Investissons le jeudi 17 janvier, jour du CTA : Opération Vérité sur la rentrée. On prend l'heure syndicale, on inonde la presse de communiqués et de photos de nos rassemblements locaux.
- Organisons le refus des suppressions de postes, des HSA et des DG dès maintenant. Un préavis de grève est déposé jusqu'aux vacances de février pour permettre toutes les mobilisations des établissements.
- Préparons la prochaine grève second degré du 24 janvier qui doit être massive et investissons cette journée pour organiser des AG, débattre entre personnels de l'Éducation, organiser des actions locales comme cela est mis en œuvre dans plusieurs parties de l'académie. Cette journée doit être un premier moment fort dans la perspective d'une mobilisation plus large Fonction publique, voire interprofessionnelles, que la CAA appelle de ses vœux début février. Les directions nationales du SNES et la FSU doivent œuvrer activement dans ce sens.
- Soutenons le mouvement des retraités du 31 janvier pour la défense de leur pouvoir d'achat qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information et de mobilisation.
- Engageons-nous à œuvrer partout où cela est possible à la convergence avec les mobilisations des gilets jaunes, des stylos rouges pour mettre un terme à cette politique libérale. Dans cette perspective, la CA académique demande au SNES et à la FSU d'organiser, à la place du grand débat, des réunions publiques alternatives pour porter nos revendications de justice fiscale et sociale.

10

STOP AU MÉPRIS!

Puisque que les réformes Blanquer sont nuisibles, haussons le ton et entrons en résistance sur le long terme!

LA LEÇON DES GILETS JAUNES

La mobilisation en cours, même si elle n'a pas encore abouti, nous montre la voie à suivre : pour faire plier ce gouvernement, il faut s'engager durablement. Nous devons donc être déterminés et utiliser tous les moyens pour durer, à l'instar de ceux qui continuent à dénoncer le manque de justice sociale. Dans l'Éducation, c'est bien de cela qu'il s'agit.

LA GRANDE MANIPULATION

Blanquer use et abuse d'une communication mensongère : en utilisant les heures supplémentaires comme des moyens définitifs, il minore aux yeux de l'opinion l'impact des suppressions de postes. Mais cela ne trompe pas les personnels : dans l'académie de Grenoble, on annonce une création de poste, alors qu'en réalité on en supprimera 99,4. Ce tour de passe-passe repose sur une augmentation exponentielle des HSA qui dégradera les conditions de travail des personnels et les conditions d'études des élèves. Nous devons donc mener le travail d'explication auprès des collègues et des parents.

LA HAUSSE DES EFFECTIFS

Le document du CTA du 17 janvier annonce une augmentation de 1707 élèves dans le Second Degré. Dans un contexte de suppressions de postes et de transfert des moyens vers le premier Degré, cela implique nécessairement que les effectifs par classe augmenteront, en collège comme en lycée. Concrètement, il y aura moins de groupes à effectif réduit notamment dans les disciplines expérimentales et en langues vivantes. Les réformes du collège et du lycée facilitent le remplissage maximal des classes, en particulier en lycée où la disparition des séries au profit de troncs communs généralisera les divisions à 35.

UN LYCÉE PLUS INÉGALITAIRE

Après les belles promesses du Ministre, la vérité se fait jour sur la réforme : une marge d'autonomie se réduit à peau de chagrin puisqu'elle devra financer dédoublements, groupes de LV, options, AP, Orientation. Le libre choix des spécialités pour les élèves est au mieux un leurre puisque les capacités réelles d'accueil sont déterminées par les moyens effectivement disponibles dans l'établissement et par la carte des spécialités décidée par le Rectorat; au pire, ce sera une escroquerie sociale puisque le choix des «bonnes» spécialités en lien avec les attendus de Parcours Sup profitera aux familles initiées.

UN BAC COMPLEXIFIÉ ET TERRITORIALISÉ

Les modalités du nouveau Bac s'apparentent à une usine à gaz dont la conception et le pilotage seront locaux, dont la multiplicité d'épreuves sera chronophage et déstabilisante. A cela s'ajoutent des programmes élitistes et des épreuves terminales dont les contours restent très flous. Les réactions négatives des parents d'élèves témoignent de leur prise de distance avec la communication spécieuse du Ministre.

À VOS GILETS, À VOS STYLOS, À VOS CALICOTS!

Face au mépris du Ministre Blanquer qui veut imposer son école Karcher, profitons de l'affaiblissement du gouvernement et des brèches ouvertes par la contestation sociale :

- Rejoignons la campagne STOP#MÉPRIS en décidant de rendez-vous hebdomadaires devant nos établissements pour réclamer : PAS D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES ! DES POSTES ET DU SALAIRE !
- Organisons le refus des suppressions de postes, des HSA et des DG dès maintenant. Un préavis de grève est déposé jusqu'aux vacances de février pour permettre toutes les mobilisations des établissements.
- Préparons la prochaine grève second degré du 24 janvier qui doit être massive et investissons cette journée pour organiser des AG, débattre entre personnels de l'Éducation, organiser des actions locales comme cela est mis en œuvre dans plusieurs parties de l'académie. Cette journée doit être un premier moment fort dans la perspective d'une mobilisation plus large Fonction publique, voire interprofessionnelle qui se dessine pour début février.
- Soutenons le mouvement des retraités du 31 janvier pour la défense de leur pouvoir d'achat qui s'inscrit dans le cadre d'une campagne d'information et de mobilisation.
- Engageons-nous à œuvrer partout où cela est possible à la convergence avec les mobilisations des gilets jaunes, des stylos rouges pour mettre un terme à cette politique libérale.

Jean-Louis Mollard

Ne passons pas à côté d'enjeux historiques!

Macron et la fin d'une République prétendue démocratique et sociale



Ne nous y trompons pas : les enjeux de la situation sociale sont inédits. Derrière la politique de Macron, il y a quelque chose de différent de ce à quoi nous résistons depuis des décennies. Depuis Sarkozy, il ne s'agit plus seulement d'affaiblir un « modèle social » à la française issu de l'après-guerre, mais bel et bien de mettre fin à la prétention d'être une république « sociale et démocratique », selon

les principes de 1946. S'il ne s'agit pas ici de défendre le modèle inégalitaire dont nous avons hérité, il faut bien comprendre que ce qui se joue sous nos yeux, c'est tout simplement la mise en place rapide et brutale d'un État autoritaire politiquement et ultra-libéral économiquement.

Face à un Macron assumant, même dans ses difficultés actuelles, la cure d'austérité pour la fonction publique, il n'y a pas de dialogue possible. En tous cas pas avant que le niveau de révolte sociale soit tel qu'il soit de fait obligé de lâcher sur l'essentiel.

(Re)prise de conscience de classe et lutte contre la répression politique

Le niveau de révolte est aujourd'hui à un point particulièrement élevé. Le mouvement des Gilets Jaunes (GJ) se poursuit, exigeant plus de justice sociale et plus de démocratie. Alors certes il faut rester mobilisé-es face aux extrêmes droites qui voudraient ramener le débat sur la question de l'immigration, mais il faut surtout se réjouir d'une véritable reprise de conscience de classe. Les médias dominants ont tenté de discréditer le mouvement, en se focalisant sur les « violences » sur les biens, sur les « casseurs ». Mais l'opinion publique ne s'y trompe pas et sait identifier ceux qui commettent les véritables violences : la police, le gouvernement et le patronat.

Car depuis deux mois, plus encore que lors des mouvements précédents, la police gaze, frappe, mutile. Cette répression et cette criminalisation du mouvement social (ici lycéen-nes et GJ) officialisent une violence politique d'État systématique, appuyée sur une police de plus en plus ancrée à l'extrême-droite et décomplexée par l'impunité offerte. Le nombre de journalistes blessé-es et insulté-es par la police est un signe de plus des attaques liberticides subies. L'enjeu dépasse largement la question des GJ ou du mouvement lycéen : le Snes doit sans retenue exiger l'amnistie des manifestant-es condamné-es ; des sanctions contre les policier-es ; des enquêtes pour définir les responsabilités hiérarchiques. Il s'agit de ne pas laisser balayer des droits démocratiques élémentaires comme ceux de manifester, se déplacer librement, s'informer ; il s'agit de faire en sorte que la peur ne règne pas.

Grève générale, saisir l'occasion

Cette violence d'État est le signe d'un gouvernement affaibli. Macron reste sourd aux revendications. Il maintient son cap : retraites par points, casse de la Fonction publique, préservation des plus riches. Il espère encore sauver son projet, et sans une mobilisation du monde du travail par la grève, il y arrivera.

Car les syndicats n'ont pour l'instant pas été à la hauteur et sont restés en retrait. L'urgence est d'établir la jonction entre les gilets jaunes et le mouvement syndical sur les revendications qui sont communes (éducation, fonction publique, transports...) et d'avancer nos propres urgences (réforme du lycée!) pour défendre une éducation émancipatrice pour toutes et tous.

Il ne s'agit pas de « convoquer » une grève générale de manière abstraite, mais de proposer enfin aux collègues une mobilisation qui puisse gagner. Arrêtons les grèves perlées, écoutons et mesurons l'ampleur de la colère sociale qui s'exprime depuis maintenant deux mois. Pour défendre les services publics, dénoncer la répression d'État et agir pour une justice sociale et climatique, il faut organiser des actions d'envergure et dans la durée. Le SNES revendique d'être un syndicat de transformation sociale : assumons-le!

Élections professionnelles : le vote de la confiance

Après sept jours de vote marqués par de graves dysfonctionnements - malgré les alertes du SNES-FSU que le ministère n'a pas entendues - les collègues ne se sont pas découragés. La participation est en hausse (+2,8 points au niveau national), montrant ainsi l'attachement des personnels au paritarisme. Le vote a pourtant été rendu impossible la première journée. Nous sommes cependant à près de 20 points de la participation aux dernières élections « papier à l'urne » en 2008 avec, par exemple pour la CAPA des certifiés en 2018 un taux de participation de 42%. Cette faiblesse de la participation tient avant tout aux modalités de vote et de campagne. Le vote par internet, en dépersonnalisant à l'excès le vote professionnel, ne crée pas de liens entre les électeurs et les organisations candidates. La dématérialisation de ce qui devrait être un temps fort de la vie sociale dans les services et les établissements contribue à la dislocation du collectif de travail. La multitude d'envois de mails d'une campagne électorale elle-même largement dématérialisée a également contribué à l'éloignement des électeurs-trices du vote.

Le SNES-FSU reste, après ce scrutin difficile dans un contexte de remise en cause du paritarisme et d'attaque de la part du gouvernement contre les organisations syndicales, la première organisation syndicale, loin devant la seconde organisation aux CAPA et, pour la FSU, au CTA.

Au Comité technique académique, la FSU conserve ses 5 sièges avec plus de 38,2 % des voix. La seconde organisation syndicale - UNSA éducation - arrive loin derrière avec 20,3 % et conserve 2 sièges. Viennent ensuite le SGEN-CFDT qui garde 2 sièges et FO avec un siège.

Dans le contexte de la réforme des lycées, des suppressions de postes dans le second degré, des attaques contre la Fonction publique avec, dans notre secteur, la réorganisation liée à la fusion des académies, les personnels des collèges et lycées pourront compter sur l'engagement des 3 élu·e·s du SNES-FSU parmi les 10 de la FSU au CTA pour porter nos revendications.

Dans les CAPA, le SNES-FSU est de loin la première organisation syndicale. Malgré une poussée du Se-UNSA et du SNALC, le SNES-FSU est majoritaire avec 6 sièges sur 10 chez les agrégés. Chez les certifiés, le SNES-FSU perd un siège au profit du Se-UNSA (2 sièges), mais reste la première organisation syndicale avec 9 sièges sur 19 (à l'image de la CAP national des certifiés), loin devant le SGEN-CFDT qui garde 4 sièges.

Chez les PEGC, le SNES-FSU a été la seule organisation syndicale en mesure de présenter une liste complète.

Pour la CAPA des CPE, le SNES-FSU, qui a combattu les modifications de la composition de cette CAPA avec une diminution des sièges qui sont passés de 8 à 5, gardent un siège, alors que le SGEN-CFDT n'est plus représenté.

Enfin, les PSY EN ont voté en grande majorité pour la liste SNES et SNUipp FSU qui obtient 54,8 % des voix.

Pour les CCP des contractuels et des AED-AESH, la FSU est la première organisation, les AESH ayant majoritairement voté pour la FSU, résultat de notre soutien et travail concret dans la mobilisation des AESH.

Au niveau des autres CAPA des enseignants d'EPS et des PLP, la FSU reste la première organisation syndicale, le SNEP-FSU obtenant la totalité des sièges dans la CAPA des professeurs d'EPS et le SNUEP-FSU obtient 3 sièges sur 10 dans un contexte d'émiettement syndical. Cette force de la FSU dans le second degré permettra toujours d'agir et de peser dans les groupes de travail pour que les droits des personnels soient respectés.

Néanmoins, ces bons résultats ne doivent pas masquer certains phénomènes qu'il nous faut prendre en compte : par exemple, chez les certifiés, la hausse de la participation qui ne profite pas à la liste FSU. Les raisons pour lesquelles nos collègues se sont détournés du vote ne peuvent uniquement s'expliquer par les difficultés techniques. La faiblesse de la participation est plus marquée en collège qu'en lycée : faut-il y voir les effets de la réforme du collège ? Sans doute, car cette réforme a aggravé des conditions de travail déjà difficiles, accru les pressions hiérarchiques subies par les collègues et fragilisé les collectifs de travail. On peut craindre que la mise en œuvre de la réforme des lycées ne crée les mêmes effets néfastes sur les conditions de travail des personnels.

Ces votes montrent également une évolution de nos salles des profs : le SNES-FSU et Sud ne progressent pas (FO perd beaucoup de voix aux CAPA et CTA) quand le réformisme du Se-UNSA ou le démagogisme du SNALC séduisent.

L'action collective syndicale doit apparaître comme une réponse concrète et efficace aux difficultés rencontrées dans les établissements. Il est indispensable de retisser et d'entretenir les liens entre nos syndiqué·e·s et notre organisation en fournissant des outils pour l'action locale et en leur proposant davantage de stages de formation syndicale, de nature à favoriser une plus grande participation à la vie de leur syndicat et à son fonctionnement démocratique.

Accéder au corps des agrégés par liste d'aptitude

La campagne 2019 vient de s'ouvrir et vous pouvez candidater jusqu'au 27 janvier inclus.

Comment candidater?

Chaque candidat doit compléter son CV i-prof (via extranet.ac-grenoble.fr, i-prof, rubrique « Les services ») et doit rédiger une lettre de motivation laquelle permet de présenter les diverses étapes de sa carrière, son itinéraire professionnel, d'exposer les acquis de son expérience professionnelle et de présenter ses motivations conduisant à présenter sa candidature. Les candidats recevront dans les jours suivants la clôture (27 janvier) un accusé de réception de leur candidature dans leur messagerie i-prof. Il faut donc surveiller cette messagerie du 28 au 30 janvier. Les pièces justificatives des nouveaux titres et diplômes saisis dans i-prof par l'enseignant (les diplômes étrangers doivent être traduits en français et accompagnés d'une attestation précisant le nombre d'années d'études nécessaires à leur obtention) doivent parvenir au plus tard le 4 février 2019 à la DIPER E.

Il n'y a pas lieu de fournir de nouveaux justificatifs pour les diplômes qui ont été déjà validés par les gestionnaires (les personnes peuvent s'assurer de la validation de leurs diplômes en consultant la rubrique « votre CV »).

Comment se déroulent les examens des candidatures ?

Les candidatures sont examinées dans un premier temps par les membres de l'inspection et le chef d'établissement du candidat. Ils portent chacun un avis sur la candidature (défavorable, réservé, favorable, très favorable). Chaque candidat pourra consulter ces avis (via i-prof). Le recteur, après avis de la CAPA des agrégés, inscrit ou non le candidat sur la liste académique.

Cette liste académique remonte ensuite au ministère et l'ensemble des candidats figurant sur les listes académiques sont examinés par discipline lors de la CAPN des agrégés (mois de mai).

Une voie de promotion étroite

Le nombre de promotion est calculé chaque année, par discipline sur la base de 1/7 des titularisations de l'année précédente. Il est donc dépendant du nombre de postes offerts aux concours l'année N-2. Le SNES-FSU demande que le ratio soit porté à 1/5 pour permettre plus de promotions.

Il y a eu en 2018, 356 promotions toutes disciplines confondues, dont 11 collègue de l'académie de Grenoble.

Une voie de promotion sans barème

Dans cette voie de promotion, les candidatures sont examinées sur la base du CV et de la lettre de motivation, mais les avis de l'inspection et du chef d'établissement comptent pour beaucoup. Bien que ce ne soit pas une contrainte réglementaire, dans les faits, tous les inscrits sur la liste académique ont deux avis TRF. Il y a quelques années, certaines inspections mettaient exactement le nombre d'avis TRF qui correspondait au nombre de place de leur discipline dans la liste, empêchant de fait, toute discussion sur nos propositions de classement d'un autre collègue car celui « n'avait pas l'avis TRF de l'inspection ».

Devant nos remarques répétées en CAPA sur ce déni de discussion, les choses ont évoluées et il y a maintenant un peu plus de candidatures appréciées comme TRF par l'inspection que de place dans la liste, cela n'empêchant pas le classement par l'inspection de ces différentes candidatures TRF.

Les candidatures bénéficiant d'un avis TRF de l'inspection sont dans certaines disciplines essentiellement des candidatures de collègues exerçant des missions pour l'inspection (animation de formations, de JDI, mission d'inspection), les autres aspects de la diversité du parcours étant beaucoup moins pris en compte.

Le SNES-FSU demande que soit mis en place un barème clair reconnaissant notamment les diplômes, la biadmissibilté.

La liste académique et la CAPA

La liste académique contient actuellement une soixantaine de noms toutes disciplines confondues (et est limitée en nombre). Les places sont généralement libérées par promotions ou par départs en retraite.

Les élus SNES-SNEP-SNESup agissent en CAPA chaque année pour que les collègues inscrits une année soient reconduits sur la liste les années suivantes s'ils recandidatent.

En effet, puisque l'examen de la candidature doit se faire sur l'ensemble de la carrière, il est impensable qu'une candidature soit jugée suffisante une année pour accéder à cette promotion et plus l'année suivante.

Nous sommes aussi attentifs à ce que (sauf exception) les entrées dans une liste disciplinaire se fassent par le bas et que les collègues remontent dans la liste lors de la promotion des collègues précédents.

Enfin, nous faisons en CAPA d'autres propositions que celles qui sont déjà retenues en mettant en avant les éléments des CV des collègues et de leur lettre de motivation.

Nicolas Ripert



Association créée par le SNES, ADAPT a pour objectif d'alimenter la réflexion sur le système éducatif, les disciplines et les pratiques pédagogiques, mais aussi d'établir un lien entre recherche et enseignement, de permettre des échanges d'idées et de services entre collègues, bref de favoriser tout ce qui peut améliorer et faciliter l'exercice du métier d'enseignant.

ADAPT s'est ainsi orienté vers plusieurs types d'activités : concevoir et éditer des publications en réponse à des besoins auxquels les autres éditeurs ne répondent pas, alimenter la réflexion des enseignants et plus largement des professionnels de l'éducation, animer des échanges d'informations et d'idées entre collègues. Le sigle ADAPT signifie « Association pour le Développement d'Auxiliaires Pédagogiques et des Technologies d'enseignement ».

Les derniers-nés des éditions ADAPT!

Brève histoire de l'anatomie

Les progrès de la médecine furent souvent freinés par une trop faible connaissance du corps. Vésale d'une manière remarquable exposa le corps de l'homme.

Paul Malziak, Adapt 2018, 208 p., 20 €

Aux origines des mathématiques

Accessible dès le collège, ce livre intéressera les passionné(e)s d'histoire ou de sciences. Chacune des soixante dix fiches qui le composent comprend des documents et des exercices corrigés.

Michel Rousselet, Adapt, 2018, 180 p., 28 €

Enseignement de l'histoire, Enjeux, controverses autour de la question du fascisme

L'enseignement de l'histoire n'a jamais été un sujet neutre. Deux collègues, en partant de l'évolution des programmes ces trente dernières années, cherchent à répondre à la question : l'histoire permet-elle aux jeunes des collèges et lycées d'acquérir les clés pour comprendre le monde actuel ?

Joëlle Fontaine & Gisèle Jamet, Adapt-Snes, 2016, 126 p., 12 €

BON DE COMMANDE

Nom:	Prénom :
AdresseCP:	Ville:
Mail:@	
	COMMANDE
Titre :	
Port :	

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75 647 Paris cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (port + 3 €)

ou à commander sur notre site : www.adapt.snes.edu



Nouveau management public & éducation

le reconnaître le comprendre y résister

Coordonné par David Rafroidi



Coord.par David Rafroidi, Adapt 2018, 230 p., 14 €

Dans un monde professionnel en perpétuelle évolution, comment comprendre les changements qui affectent nos métiers jusqu'à les rendre méconnaissables à nos propres yeux. Comment répondre, agir, construire, pour notre bien et celui des élèves, sans céder au découragement.

Un outil pour comprendre, des moyens pour agir, des idées pour avancer.

Chercheurs, professeurs, CPE, Co-Psy, chefs d'établissements, commissaires paritaires, militants du SNES, du SNUPDEN, de la FSU... les auteurs de cet ouvrage cherchent à donner au lecteur des outils pour reprendre la main sur leurs métiers. De la construction du rapport de force au recours à la loi, de la remise en place des collectifs de travail à l'élaboration d'un projet équilibré, où tous les acteurs de nos métiers sont partie prenante, notre but est d'aider chacun à réfléchir et avancer, à construire plutôt qu'à subir. Un ouvrage tous publics, destiné à ceux qui militent (les s1 ou les s2 en particulier) comme à ceux qui, sans forcément militer, sont eux aussi des professionnels de l'éducation et veulent réfléchir à l'évolution de leur métier au quotidien.

Bilan de l'exercice 2017-2018

Les cotisations des adhérents sont les seules recettes « fraîches » du SNES (hors intérêts de comptes à livrets, retours de TVA sur publications, etc.).

Les 3/5 des cotisations reçues par la section académique (S3) sont reversées à la direction nationale (S4).

Le déficit de l'exercice 2017-2018, de 8 551.34 €, est dû principalement à la baisse de la syndicalisation dans notre académie, qui n'est pas enrayée : en une dizaine d'années, le nombre d'adhérents à jour est passé de 3 573 (en 2005-2006) à 2 723 (en 2017-2018). De ce fait, il est nécessaire de prendre sur les fonds de réserve du S3 (section académique) pour équilibrer le budget, malgré les efforts de tous pour réduire les dépenses et ce, dans le but de maintenir une vie syndicale dynamique : stages, suivi des dossiers lors des différentes commissions administratives (mutations, avancement d'échelon), défense des syndiqués, etc.

Recettes 2017-2018	
Cotisations	526 539,55 €
Intérêts	393,28€
TVA	1 203,00 €
Don & Divers	102,00€
Début exercice	469 024,04 €
Dépenses 2017-2018	
Total	536 789,27€
détail : voir ci-dessous	
Solde	
Fin exercice	460 472,70 €
Différentiel	- 8 551,34 €

Les revenus de la section académique proviennent uniquement des cotisations des adhérents, ou de dons ; des intérêts sont aussi perçus sur les fonds de réserve. Enfin, les publications syndicales donnent lieu à une récupération d'une partie de la TVA. **TVA** C'est la différence, que nous reverse l'État, entre la TVA à

4 % sur la presse syndicale et la TVA à 20 % sur les achats de papier et services liés aux publications.

Déplacement

Recettes

Ce poste est important : il correspond à la participation aux frais de déplacement engagés par les adhérents venant participer à des stages, par les membres de la Commission Administrative (CA), du bureau et du secrétariat académique, et par les commissaires paritaires participant au mouvement. Ces réunions sont indispensables au bon fonctionnement du SNES, à la circulation de l'information, à la réussite des actions.

Gestion

Ce sont les frais de fonctionnement de la section académique : téléphone, assurances, électricité, papèterie, etc.

Personnel

Il s'agit des salaires et charges des employés, qui sont indispensables pour assurer le fonctionnement quotidien du S3 et le contact avec les syndiqués : renseignement, écoute et accueil.

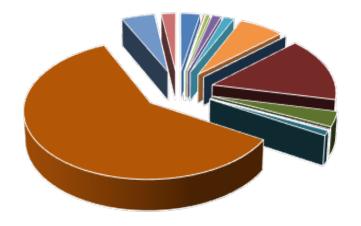
Versements S2

Il s'agit des sommes versées aux sections départementales pour leur fonctionnement.

Versements S4

Il s'agit du reversement au S4 (SNES national) d'une part des cotisations encaissées par la section académique.

Le secrétariat académique



■ 10-LOCAL

- 11-EQUIPEMENT
- 12-CONTRATS MAINTENANCE
- 13-POSTE

14-GESTION

15-DEPLACEMENTS

■ 16-ACTION

- 17-PERSONNEL
- 18-PUBLICATIONS & REPROGRAPHIE 19- HONORAIRES
- 20- FRAIS DE RECEPTION
- 21-VERSEMENTS S4
- 22-VERSEMENTS S2
- 23-SOLDE S4 EXERCICE 2016-2017



Calendrier des CAPA et des groupes de travail



Le Snes, pour agir ensemble

Prenez votre carrière en main

Le rectorat a (enfin) adressé aux organisations syndicales le calendrier des Commissions administratives paritaires académiques (CAPA) fin décembre. Ce calendrier reste informatif.

Vous trouverez ci-dessous le caldendrier par acte de gestion. Le calendrier est incomplet et reste informatif. Pensez à consulter très régulièrement le site du SNES-FSU de Grenoble pour consulter les circulaires et à contacter les commissaires paritaires.

Examen des recours formulés sur les évaluations issues des entretiens de carrière

CPE : 30 janvier 2019 Certifiés : 12 mars 2019 Agrégé : CAP Nationale PSYEN : 31 janvier 2019

Examen des refus de temps partiels

CPE: 30 janvier 2019 Certifiés: 12 mars 2019 Agrégé: non fixée. PSYEN: 31 janvier 2019

Avancement accéléré d'échelon

CPE : 13 mars 2019 Certifiés : 22 mars 2019 Agrégé : CAP Nationale PSYEN : 15 mars 2019

Accès à la hors-classe au 1er septembre 2019

CPE : non fixée
Agrégé : non fixée
PSYEN : non fixée

Accès à la classe exceptionnelle au 1er septembre 2019

CPE : 13 mars 2019 Certifiés : 22 mars 2019 Agrégé : CAP Nationale PSYEN : 15 mars 2019

Accès au corps / liste d'aptitude

Certifiés : 12 mars 2019 Agrégé : 18 mars 2019

Titularisation

Agrégés : non fixée (début juillet)

Certifiés ex-titulaires d'un autre corps de l'EN et BOE: non fixées

Congé formation

Groupe de travail : 11 février 2019

Postes adaptés (PACD)

Groupe de travail : non fixé

Mouvement inter-académique

GT vérification des dossiers et SMS: 14 janvier 2019

GT Barèmes: 23 janvier 2019

Formations paritaires mixtes nationales (FPMN) d'affectation : mars 2019

Mouvement intra-académique

Publication de la circulaire et saisie des vœux : deuxième quinzaine de mars

GT Barèmes et SMS: mai 2019

Formations paritaires mixtes académiques (FMPA) d'affectation : juin 2019.

GT de rattachement administratif des TZR: fin juin 2019

Commissions consultatives paritaires (contractuel, AED)

Contractuels : non fixée AED, AESH : non fixée

Pour défendre vos droits, vos élu·e·s ont besoin de vous!

Faites-nous parvenir les informations vous concernant à la section académique du SNES afin que nous puissions intervenir avec tous les éléments nécessaires lors des commissions.

Le calendrier prévisionnel et les informations (circulaires, analyses) et les liens vers les fiches syndicales sont disponibles sur :

http://grenoble.snes.edu

Les fiches syndicales, indispensables pour le suivi de votre dossier, sont téléchargeables sur :

www.snes.edu

Rubrique Carrières/Mutations,

puis Promotions - Évaluation

Section académique du SNES-FSU

16 av. du 8 Mai 1945 BP 137 - 38403 Saint Martin d'Hères Cedex

mél : s3gre@snes.edu

Tél.: 04.76.62.83.30 Fax: 04.76.62.29.64

Site internet académique : grenoble.snes.edu